

N°36-2016

Séance du mardi 27 septembre 2016

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|------------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 42 | 33 | 36 |
| Date de la convocation | | |
| 15 septembre 2016 | | |

L'an deux mille seize et le mardi vingt sept septembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent (suppléant de BRAZZALOTTO Michel), CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline (suppléante d'ETTORI-DABAT Jean-Pierre), MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, MONGUILHEM : DUPIN Bernard (suppléant de DUCERE Jean), MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe (suppléant de BENESSIA Christiane), MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : GARET Gilles, LARRIEU Edith, COMBRES Roger, HAMEL Bernard, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (suppléante de TARTAS Jacques), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

et publication

28 septembre 2016

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel (remplacé par GOUANELLE VINCENT), LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à MANCIET Aline), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre (remplacé par VINCENT Caroline), MANCIET : CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean (remplacé par DUPIN Bernard), MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane (remplacée par SAUQUES Philippe), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à BELTRI Joseph), PEYRET Christian (pouvoir à COMBRES Roger), TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par WEEVERS Cornélia).

Absents : MANCIET : MUNOZ Sophie, NOGARO : MARQUE Magali.

OBJET DE LA DELIBERATION : Modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Madame la Présidente indique que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifie les compétences des communautés de communes. Aussi, conformément à la circulaire préfectorale du 12 juillet 2016 il appartient à la communauté de communes de mettre en conformité ses statuts.

Un projet de statut intégrant les modifications rendues nécessaires par la loi NOTRe complété par des modifications statutaires complémentaires notamment en matière culturelle est ainsi soumis à l'assemblée.

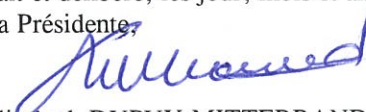
Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, la modification des statuts communautaires dans les termes mentionnés dans le projet présenté et annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision et notamment de notifier la présente délibération aux maires des communes membres de la communauté de communes afin que leurs conseils municipaux respectifs se prononcent sur ce projet dans les conditions de majorité qualifiée requises.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,


Elisabeth DUPUY-MITERRAND.